

Rapport d'activité 2012



**Résidence Sociale
Le Logis des Iles**

Dans ce numéro :

Introduction	1
De l'orientation à l'accueil	2
L'accompagnement durant le séjour : Individuel et collectif	4
Sorties d'hébergement	5
Les obstacles au logement	6

2012 : Une année pleine de changements

Depuis novembre 2011, les Résidences Sociales Hébergement comme Le Logis des Iles font parties, en ce qui concerne l'orientation des demandeurs d'hébergement, du Pôle d'Orientation Hébergement Insertion de Grenoble (POHI) qui centralise la majorité des demandes d'hébergement de l'agglomération grenobloise.

L'association le Relais Ozanam continue de participer, et d'être force de proposition, à différents niveaux à la mise en œuvre du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) : à l'Instance Politique Local (IPL), au Commission Partenariale d'Orientation (CPO) et à la coordination B. Cette dernière instance partenariale étudie les demandes en hébergement transitoire dont la Résidence du Logis des Iles fait partie.

Ce rapport d'activité reprend donc la nouvelle procédure et les premières remarques sur les impacts observés.

Suite au départ d'Aline PRUGNAUD responsable de la résidence sociale depuis son ouverture, le service a accueilli Rachel BROOKES. Son arrivée au 1er avril 2013 est marquée notamment par le démarrage d'action sociale collective autour du relogement.

Ainsi, les résidents ont invités des partenaires importants qui jalonnent le parcours des demandes de logement : un représentant du Pôle d'Habitat Social de Grenoble, un représentant du Bureau d'Accès au Logement des personnes Défavorisées (BALD) et du Droit DALO. Ces invitations ont permis des échanges fructueux au niveau de la compréhension, de la

dissipation de mal entendu et donc d'une meilleure appropriation des démarches, des droits et obligations de chaque résident.

Le présent rapport d'activité 2012 de la Résidence Sociale du Logis Des Iles au-delà des indicateurs classiques définissant le profil des bénéficiaires, porte une attention particulière d'une part sur l'accompagnement dont les résidents bénéficient pendant leur séjour et d'autre part sur les éléments qui font obstacles au relogement rapide des ménages accueillis.

<@<@>@<@>

Synthèse chiffrée de l'Hébergement en 2012

Nombre de logements : **15**

2 studio + 4 T1b + 4 T2 + 3 T1b en APL / 3 T1 bis + 1 T2 + 1 T4 en ALT

Nombre de ménages accueillis : **25** soit **32 adultes** et **35 enfants** de -18ans

présents au 01/01/2012 : 15

entrés en 2012 : 10

Nombre de journées (ménages) réalisées en 2012: **5 298 jours**

Nombre de journées (personnes) réalisées en 2012:..... **14 879 jours**

Taux d'occupation : **96.77%**

Durée moyenne du séjour en 2012: **15,4 mois**

I. DE L'ORIENTATION A L'ADMISSION ...

1. L'ORIENTATION AVEC LE POHI (Pôle d'Orientation d'Hébergement et d'Insertion)

Depuis la mise en place du POHI, la résidence sociale le Logis des îles c'est inscrit dans le fonctionnement de la coordination de l'hébergement d'insertion (coordination B). Cette coordination rassemble les résidences sociales, l'intermédiation locative et une partie de l'hébergement temporaire.

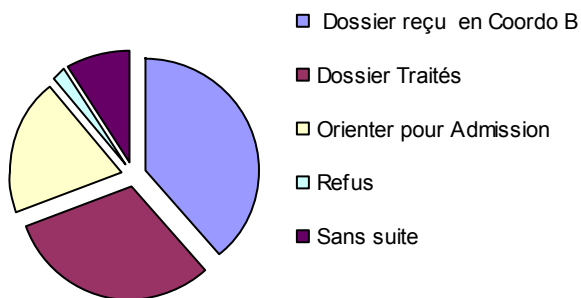
Cette coordination inter partenariale est constituée de différents représentants des structures de l'hébergement d'insertion et des membres de l'équipe du POHI. Les demandes y sont étudiées, validées par principe et par la suite orientées sur les places d'hébergement disponibles. Cette nouvelle organisation permet de croiser les regards sur les situations et de décloisonner les divers segments de l'hébergement. Créant ainsi une culture commune des possibilités et de la spécificité de l'offre sur l'agglomération.

Malgré que les délais de réponse paraissent encore long, il semble diminué. La commission essaie de rester vigilante à effectuer une réelle évaluation des situations et à ne pas s'enterrer? *s'ancrer* dans un schéma de réponse offre/demande.

Le traitement des demandes d'hébergement au travers d'une seule « demande papier » crée parfois un décalage entre la vision de l'hébergement par les ménages et la réalité des structures. Ce décalage se traduit par un plus grand nombre de refus d'entrée de la part des familles après leurs orientation. Ceci pourrait en partie s'expliquer par le fait que les référents sociaux n'ont plus de contact direct avec les établissements (contrairement aux années précédentes où ils contactaient directement la résidences sociale) et sont donc moins en a même de préparer les ménages a l'entrée dans la structure.

COORDINATION B *

Nombre de dossier entre le 1/01 te le 31/12 2012



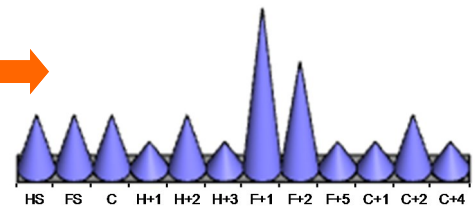
Coordination B *	Nombre de dossier entre le 1/01 te le 31/12 2012
Dossier reçu en Coordo B	628
Dossier Traités	501
Orienter pour Admission	318
Refus	35
Sans suite	148

2. L'ENTRETIEN DE PRE-ADMISSION

Au vu des difficultés des ménages à se projeter dans un hébergement inconnu, le Logis Des Iles a mis en place une première rencontre entre la famille et la responsable de la résidence sociale. Cet entretien permet aux deux parties de vérifier l'adéquation entre le projet des familles et les missions de la résidence sociale. Si l'orientation est validée, il est par la suite convenu d'une date avec la famille et le référent social pour effectuer une entrée.

3.LA SITUATION A L'ENTREE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2012

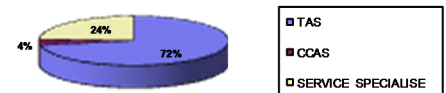
Compositions familiales : 60% des familles accueillies sont des familles monoparentales, nous incluons dans ces chiffres les parents séparés qui accueillent très régulièrement leurs enfants dans la résidence.



Ressources : La plus part des ménages accueillis en 2012 avaient des ressources liées au travail. On note que la cadre de l'hébergement vient consolider les démarches d'insertion, en offrant un environnement attentif . La majorité des ménages (8) ont utilisé ce temps pour se former ou accéder à un emploi .

Ressources liées au travail	14
Salaire*	6
ARE	4
IJ (CPAM)	3
Minima sociaux	13
RSA	12
AAH	2

Origine géographique : Les familles originaires de la ville de Grenoble sont depuis plusieurs années majoritaires. 72% des personnes sont orientée par les territoires d'action sociale de GRENOBLE. 12% des ménages sont originaire du quartier Chorrier-Berriat.



Motifs d'entrés : On note 3 principaux motifs d'entrées au sein de la résidence sociale le Logis Des Iles.

- **Les personnes ayant une problématique d'endettements**, souvent liées à une dette locative ayant entraîné une expulsion.
- **Les personnes en situation de rupture conjugale** ce qui explique l'importance du nombre de famille monoparentale. 3 des personnes accueillies étaient victimes de violence. Etre accueilli dans un lieu semi-collectif, rassurant leurs permet à la fois de se sentir en sécurité et de conserver une certaine indépendance.
- **Les personnes en situations administratives complexes**, sont des personnes qui ont souvent de long parcours en hébergement (urgence, CADA..) qui finissent par obtenir des droits sur le Territoire français. Ces personnes sont accueillies avec l'objectif de « se poser » pour pouvoir enfin oser construire un projet de vie en France.

Motifs	Nombre de ménages
Expulsion locative (dette, problème de voisinage)	8
Séparation conjugale	9
Dont avec violence	3
Personne obtenant un titre	7

II. L'ACCOMPAGNEMENT DURANT LE SEJOUR

1. LE TRAVAIL EN INDIVIDUEL

Le contrat tri-partite est un outil fondamental de l'accompagnement des ménages ; il permet de déterminer ensemble (service sociale référent, service hébergeur et personnes accueillies) des objectifs précis et d'en évaluer la réalisation mensuellement.

LES OBJECTIFS LOGEMENT:

Les dossiers logement:

- L'actualisation de leur demande de logement,
- La constitution de dossier PALDI, SIALDI,

Les bonnes habitudes...

- La régularité des paiements des redevances
- Confirmer les comportements locatifs adaptés

Préparer son entrée en logement....

- Budget prévisionnel
- Prévoir l'achat d'équipement et de mobilier
- Epargner en prévision des dépenses liés à la future entrée en logement

UN TRAVAIL PLUS GLOBALE:

Les situations administratives:

- Ouverture des droits
- Démarches liés au divorce

Autour de la prise en charges des enfants...

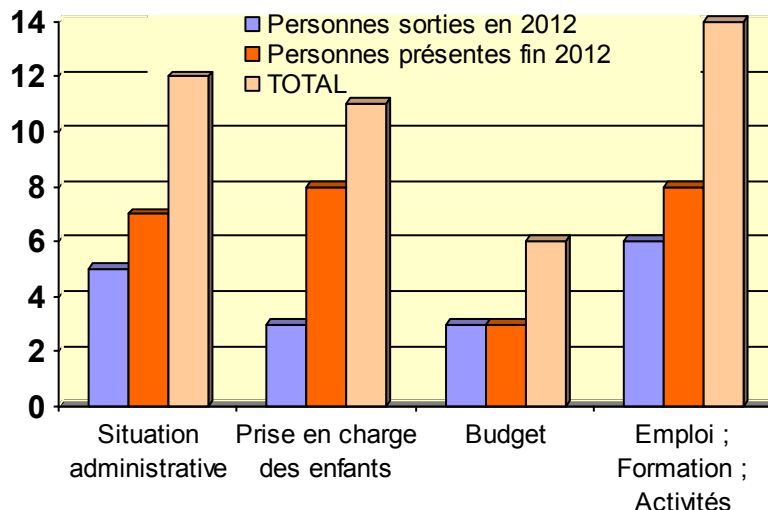
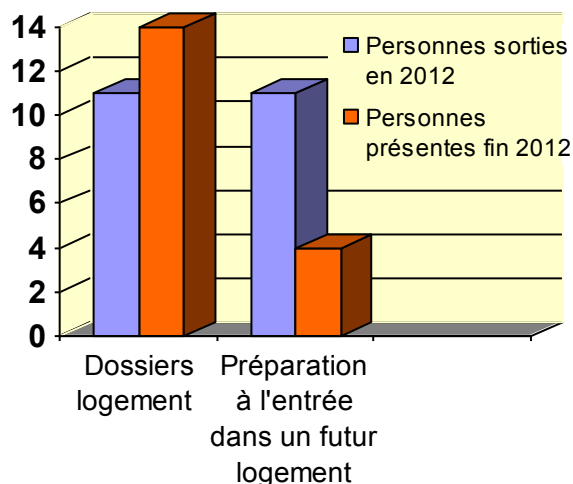
- Mode de garde
- Vacances, centre de loisir...

Autour du budget:

- Remboursement des dettes
- Constitution d'un dossier banque de France

Ouverture sur l'extérieur:

- Démarches de soins
- Insertion professionnelle
- Formation/activité



2. LE TRAVAIL EN COLLECTIF

Une réunion de résidents a lieu environ une fois par mois elle est l'occasion de se retrouver d'échanger sur le quotidien mais aussi sur les situations au regard du logement, les connaissances, et « bons plans » des uns et des autres. Créer une dynamique de groupe permet de mutualiser les besoins d'informations et d'y répondre collectivement.

LA VIE COLLECTIVE:

La régulation du quotidien:

- Entretien des locaux, gestion de la laverie, problèmes techniques de la résidence..

L'objectif est d'amener les résidents à se mobiliser collectivement autour de problématique du quotidien .

Compétences transposables à la vie de locataire.

Le vivre ensemble :

- Organisations de loisirs, soirées jeux, repas partagé, goûter ...)
- Travail partenarial avec la maison des habitants (réseau réciproque d'échange et de savoir, ludothèque...)

DU TRAVAIL SOCIAL COLLECTIF AXER SUR LE LOGEMENT

Rencontrer les différents acteurs du logement

- **BALD Bureau d'Accès au Logement des personnes Défavorisés**
- **Pôles Habitat Social**

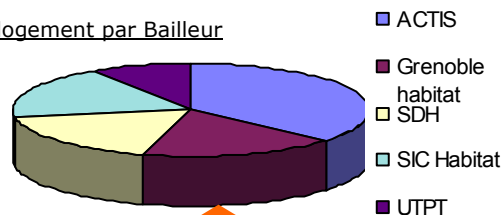
Toutes ces rencontres sont préparées avec les résidents ce premier temps permet de: préparer des questions, d'échanger sur les difficultés des uns et des autres....

Les rencontres permettent de mieux connaître les acteurs du logement, leurs fonctionnements, leurs contraintes... Ces interventions permettent au résidents de mieux « maîtriser » leurs demande de logement(choix de quartier, type de logement...)

III. LES SORTIES

1. LA DUREE DES SEJOURS

Relogement par Bailleur



Durée de l'hébergement	
De 3 mois	1
Entre 3 et 6 mois	0
Entre 6 et 12 mois	3
Entre 6 et 18 mois	3
Entre 18 et 24 mois	3
De 24 mois	1

- ♦ **10 familles** ont été relogées dans le parc public principalement sur l'agglomération grenobloise (6 familles)
- ♦ **1 famille** a été relogée par la biais de l'association Un Toit Pour Tous et son agence immobilière à vocation sociale « Territoire ».
- ♦ **La moyenne de séjour est de 15.3 mois en 2013 contre 12.4 mois en 2012**, dans le paragraphe suivant nous tenterons d'en comprendre les raisons.

2. LES OBSTACLES AU RELOGEMENT

La **moyenne de séjour** est de **15.3 mois en 2013 contre 12.4 mois en 2012**, on note un allongement de la durée moyenne de l'hébergement .

En effet 6 situations sur 11, ont dépassé 12 mois, durée prévue dans le projet initial de la résidence sociale.

Ces situations qui relèvent de l'hébergement en résidence sociale ont nécessité un large dépassement de la durée moyenne de séjour. Au-delà du parcours des résidents on remarque des facteurs qui compliquent le relogement.

1/

La majorité des personnes accueillies sont des personnes sans solution d'hébergement à la suite de **séparation conjugale**.

Situation des hommes seuls avec enfant en visite (week-end et vacance): ils demandent un logement qui dans sa configuration et sa superficie prendra en compte cet accueil. Cependant, il ne bénéficie **pas des prestations familiales, et l'APL est calculée pour une personne seule**. Leurs budgets sont souvent trop limités pour accéder au type de logement qui leur conviendrait la recherche de logement est donc plus longue.

Les procédures divorcées sont souvent longues et compliquées. Certaines personnes rencontrent des difficultés pour obtenir une **Ordonnance de Non Conciliation** ou pour se désolidariser du bail qu'ils avaient avec leur ex-conjoint.

2/

Le **passif locatif** est aussi un important motif de l'accueil en résidence sociale.

Plusieurs ménages ont eu recours au dossier de surendettement. Dans la plus part des situations la Banque de France a statué par un **moratoire (gel des dettes)** ou par un **Plan de Redressement Personnel (effacement des dettes)**. Les personnes ne remboursent donc pas leurs anciennes dettes locatives ce qui complique le relogement auprès de certains bailleurs.

3. LES PROPOSITIONS DE LOGEMENTS

On constate que pour environ un résident sur deux, il est nécessaire qu'il y est plusieurs propositions de logement avant d'accepter « le bon logement ». Ces refus ont différentes raisons et sont travaillés au sein de la résidence sociale.

Les zones urbaines Sensibles sont souvent évitées par les ménages.

- Repérer/Visiter les différents quartiers.
- Être précis sur leur demande de logement.

Le prix des logements: beaucoup de logement ont un coup élevé pour des ménages ayant un petit budget.

- Etablir un budget prévisionnel réaliste.
- Actualiser régulièrement leur demande de logement.

La préparation au relogement : Des personnes ont eu une proposition de logement alors que arrivaient juste à la résidence.

- Résoudre, en priorité, leurs difficultés, qui font obstacles au relogement
- Être en lien avec les partenaires logements (BALD, bailleurs...).